

Soutenir l'activité agricole

Offrir une lisibilité à long terme aux agriculteurs

- >> Limiter la consommation foncière sur l'espace agricole et recentrer l'urbanisation au niveau des agglomérations
- >> Permettre le développement des activités connexes à celles de production (vente directe, gîte à la ferme...)

Limitier la présence de tiers dans l'espace agricole pour faciliter la transmission de l'outil agricole

- >> Encadrer les possibilités d'évolution du bâti à vocation d'habitat en campagne et l'évolution et l'adaptation des activités économiques isolées dans le milieu rural

Saisir les opportunités locales

Affirmer le tourisme comme pilier de l'économie

- >> Développer un tourisme « vert » et renforcer l'offre en hébergements touristiques (camping, gîte...)
- >> Rechercher une amélioration de l'accessibilité des sites touristiques et de la frange littorale par les modes doux et les transports en commun

Relever le défi de la transition énergétique et écologique

- >> Permettre le déploiement des infrastructures nécessaires à la production des énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque...)
- >> Assurer la bonne gestion et la valorisation de la ressource en bois

Conforter le pôle Lesneven / Le Folgoët

Renforcer le poids démographique du pôle structurant

- >> Consacrer à ce pôle 45 % de la production neuve de logements et diversifier l'offre avec des petits logements
- >> Maintenir les efforts engagés de reconquête des logements vacants du centre-ville de Lesneven
- >> Atteindre une part de 10 % de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales

Conforter les « centralités » du pôle structurant et y accueillir les futurs équipements d'envergure communautaire

- >> Privilégier l'implantation des petits commerces dans la centralité (- de 500 m²) et interdire leur implantation dans les zones périphériques
- >> Fixer un objectif minimum de 30 % de la production de logements en renouvellement urbain et rechercher une densité égale ou supérieure à 25 logements par hectare
- >> Implanter les équipements de rayonnement communautaire, voire au-delà (équipements sportifs et culturels spécifiques, plateforme d'échanges multimodale, hôpital...).

Faire du pôle structurant le carrefour principal de la desserte en transports en commun du territoire

- >> Créer une plateforme d'échanges multimodale dans le pôle urbain qui organisera le rabattement et le passage d'un mode de transport à un autre
- >> Soutenir le développement d'une desserte à haut niveau de services (fréquence, cadencement, rapidité) sur la ligne interurbaine reliant Lesneven, Plabennec et Brest ainsi que le renforcement de la ligne Lesneven / Landerneau

